



HAL
open science

Femmes et enfermements conventuels. Évasion, adaptation et rejet d'un destin imposé. (Andalousie Occidentale, XVIIe et XVIIIe)

Luisa Candau Chacón

► To cite this version:

Luisa Candau Chacón. Femmes et enfermements conventuels. Évasion, adaptation et rejet d'un destin imposé. (Andalousie Occidentale, XVIIe et XVIIIe): Communication Colloque "Rapports hommes/femmes dans l'Europe moderne: Figures et paradoxes de l'enfermement". Colloque "Rapports hommes/femmes dans l'Europe moderne: Figures et paradoxes de l'enfermement", Université Montpellier III, Nov 2012, Montpellier, France. halshs-00839192

HAL Id: halshs-00839192

<https://shs.hal.science/halshs-00839192>

Submitted on 27 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Femmes et enfermements conventuels.
Évasion, adaptation et rejet d'un destin imposé.
(Andalousie Occidentale, XVII^e et XVIII^e) (1)

Introduction (2)

L'objectif de cette communication est de faire une approche des signes de rejet visibles des femmes destinées à la vie monastique dans plusieurs lieux d'Andalousie Occidentale pendant les XVII^e et XVIII^e. Cela peut se faire à partir des procédures judiciaires motivées, entre autres, par le non accomplissement des normes de clôture, renforcées lors du Concile de Trente. Les problèmes dérivés d'une clôture non assimilée par les femmes dans les années du Concile (et même pendant le XVII^e) furent à l'origine de différentes prises de conscience : d'une adaptation (qui combinait vie séculaire et vie conventuelle) à un comportement rebelle matérialisé en attitudes franchement transgressives, sans oublier les essais de libération par le biais de la sécularisation et l'annulation des vœux prononcés.

1. Clôture et enfermements. Religieuses imaginées par la règle et règles pour discipliner les religieuses.

La construction idéalisée de la religieuse type, réglementée à nouveau par le Concile de Trente (SS. XXV, Chap. V), se propagea à partir de ce moment par les canaux officiels (Constitutions Synodales, visiteurs de religieuses) et par des canaux qu'on pourrait considérer « publicitaires » : les livres de théologie morale et les livres de conseils. Dans ces derniers, l'image d'une religieuse contemplative, enfermée dans la clôture et séparée du reste de la communauté, livrée à la prière, était identifiée à Marie de Béthanie, la sœur de l'ami de Jésus, Lazare, qui s'imprégnait des paroles du Maître pendant que sa sœur Marthe s'occupait des travaux domestiques. Depuis des siècles (Grégoire le Grand, VI^e), l'Église

¹ Projet de recherche: Las mujeres y las emociones en Europa y América. Modelos, discursos, prácticas (Siglos XVII-XIX) I+D. MINECO 2012/037394

² Ces pages ont été traduites par Mme Christine Orsoni et José Luis Candau. Je tiens à leur exprimer ma plus sincère reconnaissance.

Catholique avait identifié cette Marie avec Marie de Magdala ou Marie Madeleine, dans un processus qui est considéré par les historiens de construction de la Madeleine « hybride » ou de la Madeleine « unique ». Pour cette raison, les religieuses imaginées, idéalisées, trouvaient un modèle supposé en la Marie Madeleine mythique, sous sa version de Marie de Béthanie. Ainsi, les grands auteurs catholiques qui abordaient en Espagne l'état d'âme des religieuses avaient recours à l'iconographie évangélique imaginée qui rehaussait l'importance de la contemplation. Une tâche qui nécessitait, évidemment, le détachement du monde et, par conséquent, l'enfermement, mot identifié à « clôture », d'après le « Tesoro de la lengua castellana » de Sebastián de Covarrubias (1611). On peut rappeler quelques références, comme celle de Malon d'Échaide dans sa « Conversión de la Magdalena » (Barcelone, 1588, œuvre dédiée justement à une religieuse) et celle de l'Abbé Soto dans ses « Discursos » (Alcalá, 1619). Tous les deux utiliseront ces scènes bibliques pour représenter l'image de la religieuse idéale. Voici une réinvention de l'Abbé Soto à partir de l'évangile de Luc et du livre des Psaumes :

“Para salir con esta nobilísima empresa, debe darse mucho a la oración y, sentada a los pies del divino esposo con María Magdalena, oír lecciones de aquella divina boca y celestial que le dice: oye hija y ve, e inclina tu oreja y olvídate de tu pueblo y de la casa de tu padre...” (Pour réussir cette très noble entreprise, on doit s'adonner fortement à la prière et, assise avec Marie Madeleine, aux pieds du divin époux, écouter des leçons de sa divine bouche céleste qui dit : écoute, fille, et va et tends l'oreille et oublie ton peuple et la maison de ton père).

Mais cet « oublie ton peuple et la maison de ton père », ainsi que l'introversion chère aux mystiques, avaient très peu à voir avec la vie d'une grande partie des religieuses du Baroque, vu la réitération de ces conseils et la mise en place dans les diocèses de la charge de visiteur de couvent. Celui-ci avait pour mission l'inspection des couvents qui dépendaient de l'évêque et sa tâche montre bien quelles étaient les préoccupations de la hiérarchie dont nous allons considérer les fondements et la réalité.

Ainsi, dans un questionnaire de la première moitié du XVII^e destiné à examiner les visiteurs de couvent (dans une sorte de procès de résidence) les questions (destinées à qualifier la rectitude des tâches accomplies) insistaient fondamentalement sur quatre aspects :

- Le respect de la clôture, active ou passive, des religieuses.
- La question des *passions et aventures galantes*.
- L'existence d'*amitiés particulières* entre religieuses.
- La liberté des novices au moment de professer, question qui, bien sûr, se trouvait dans le fond de n'importe quelle conduite dévergondée entre les religieuses. Question faisant lien avec toutes celles citées antérieurement.

2. Vocations forcées I. Fugues et demandes de nullité de profession.

Je vais donc commencer par ce point en rappelant le texte du questionnaire:

« *Si a las novicias, cumpliendo el año, y antes de la profesión, las ponen en libertad para que declaren su voluntad, y de ella, libre y espontáneamente digan si quieren hacer profesión y la hagan sin apremio ni persuasión de sus padres, deudos o de otra persona y si en esto han guardado y guardan lo que el Sacro Concilio de Trento dispone*» (Si les novices, au bout d'un an et avant la profession, peuvent librement déclarer leur volonté, et en l'exerçant avec liberté et spontanéité, dire si elles veulent faire leur profession, et si elles la font sans contrainte ni persuasion de la part de leurs parents, de leurs proches ou de quelqu'un d'autre, et si en ceci, elles ont observé et observent encore ce que dispose le Saint Concile de Trente.)³

Comme on peut l'imaginer, les dispositions du *Saint Concile de Trente* prônaient une profession en liberté et librement consentie (SS. XV, Chap. XV à XVIII). Mais dans la rédaction du questionnaire, nous trouvons l'origine de tant de vocations forcées : *la contrainte et persuasion des parents*, parfois une *inclinaison* qui n'avait pas forcément besoin d'une violence explicite. Un phénomène très commun dans les entrées au couvent des hommes et des femmes⁴

Le questionnaire, comme Trente et les Synodales, insistait sur la déclaration de la volonté et le rejet des contraintes. Mais la réalité des couvents comme *refuge* de femmes oblige, tout de même, à établir certaines nuances au moment de présupposer des décisions prises en liberté, décisions où se trouvait non seulement l'impulsion des *faits sociaux* (dans

³*Preguntas por donde se han de examinar los testigos de la visita secreta, en la residencia, contra los oficiales de la audiencia del provisor del arzobispado de Sevilla.* Archivo Catedral de Sevilla. Sección VII. L. 42, Pp. 272-287. S/a

⁴ Candau Chacón M^a Luisa, *La carrera eclesiástica en el siglo XVIII.* Sevilla. Universidad, 1993. P. 3.

leur acception sociologique purement durkheimienne) pour faire pression sur les esprits. Parce que, indépendamment des élections spirituelles, appels, penchants ou vocations dans le sens strict du terme, les formes de vie religieuse attiraient nombre de femmes pour d'autres raisons : fuir un mariage non désiré, maintenir au fil du temps honneurs et dignités conformément à leur état (en choisissant des couvents de « leur » condition) ou suivre le destin d'autres femmes de leur famille dans les mêmes couvents. Et selon Sor Juana Inés de la Cruz pour des raisons bien plus simples : que la vie future de la religieuse s'adapte aux caractères et aux tempéraments naturels. Son « *aversion totale au mariage* », son désir, impossible, de vivre seule et son option de vie conventuelle comme étant la plus décente dans un monde et dans des temps de décence et de dignité sont bien connus⁵. Voilà des exemples qui ratifient que les motivations des femmes qui entraient en religion de façon plus ou moins libre (par libre choix ou en se résignant aux élections familiales) pouvaient être différentes. Car, comme on le sait bien, dans les sociétés patriarcales, le poids de l'autorité des pères de famille dans cette élection vitale limitait les possibilités de liberté particulière et réelle des fils et des filles de l'époque. Et ceci, tant pour entrer au couvent comme pour en sortir. Les entrées au couvent des femmes ne pouvaient pas échapper aux décisions d'autrui. ⁶ Finalement, on choisissait les couvents en fonction de l'estime et de la dignité de l'aspirante, et ainsi était évité le manque d'estime propre à la femme seule.

Tant de femmes et tant de volontés si différentes: de femmes qui cherchaient « leur » liberté au couvent et qui rencontreraient, à cause des réformes du Concile de Trente des restrictions nouvelles. Des femmes qui se rebellèrent, de plusieurs façons : en menant une vie laïque, en brisant les normes ou, (les moins nombreuses) en cherchant la nullité des vœux prononcés⁷, une formule rendue possible par Trente, à utiliser dans les cinq ans qui suivaient (le laps des cinq ans), ignorée par beaucoup d'entre elles et difficile

⁵ « *Entréme religiosa ... porque para la total negación que tenía al matrimonio, era lo menos desproporcionado y lo más decente que podía elegir en materia de la seguridad que deseaba de mi salvación; a cuyo primer respeto... cedieron y sujetaron la cerviz todas las impertinencias de mi genio, que eran las de querer vivir sola* » (Je suis entrée... parce que j'avais une telle aversion pour le mariage que c'était le moins disproportionné et le plus décent que je pouvais choisir en matière de sécurité que je désirais pour ma sauvegarde; et pour laquelle, toutes les petites impertinences de mon caractère durent céder et courber l'échine qui était celle de vouloir vivre seule.) Sor Juana Inés de la Cruz, *Carta a sor Filotea de la Cruz*. México, 1691. In *Selección*. Editora Nacional. Madrid, 1978. P. 55.

⁶ Un des cas les plus voyant analysé par Ofelia Rey de la vie et œuvres d'Antonia Pereira, femme mariée et séparée de son époux (les deux prononceraient, après plusieurs péripéties, des vœux de chasteté) dont les désirs obsessifs de fonder un couvent conduisirent sa famille (époux, fils et fille) à suivre le même chemin. Ils prendraient tous état de religion. Rey Castela Ofelia, « Amour divin et amour mondain : l'expérience des femmes mariées et des veuves en religion dans la Galice Moderne », Dumas Maurice (Ed) *Amour divin, amour mondain dans les écrits du for privé de la fin du Moyen Age à 1914*. Cairn. Pau 2011

⁷ Candau Chacón María Luisa, « Vida y vocación religiosa sevillanas en los Tiempos Modernos », en *Archivo Hispalense*, 220. Sevilla, 1989. PP. 151-165

à appliquer : où devraient-elles aller, ces femmes rebelles, sans appui de l'extérieur? Elles en avaient besoin, non seulement pour établir la demande ou récupérer leur dot, mais aussi pour revenir à la vie du siècle. Ce n'était pas facile dans la société baroque. C'est pour cela que les demandes de nullité conservées ne sont pas nombreuses, encore moins celles concernant les femmes. Je sélectionnerai quelques histoires de vie, la plupart d'entre elles appartenant, et non par hasard, à la petite noblesse. Nous en verrons l'explication.

- D^a Luisa de Cárdenas y D^a Juana de Guzmán.⁸
- D^a Leonor Ana de Illescas.⁹
- D^a Leonor Cervantes.¹⁰
- D^a Ana de Navas.¹¹
- D^a María de Eraso y Guzmán.¹²

Les cinq premières ont professé au couvent de Santa María del Socorro¹³, à Séville, et la dernière dans celui de Santa Florentina à Écija. Toutes les six ont présenté leur demande entre 1614 et 1640, mais leurs histoires commencent bien plus tôt.

Les sœurs D^a Luisa de Cárdenas et D^a Juana de Guzmán, toutes les deux professes à voile noir, étaient entrées dans ce couvent vers 1596, avec une troisième dont on ne connaît pas le nom, « *forcées* » par les obligations du lignage et le manque d'argent, apparemment gaspillé par leur père, et insuffisant pour offrir une dot à toutes ses filles. Nées à Cordoue, elles étaient filles de D. Enrique de Guzmán y de D^a Juana de Cárdenas ; la mort de la mère (à cause des violences physiques du père, d'après les filles) les avait laissées sous l'emprise d'un père « *de terrible condition* » (image habituelle dans les déclarations des vocations forcées) et isolées de la famille « *no dejándolas tratar con parientas* » (ne les laissait pas traiter avec les proches). De par leur lignage, elles avaient le droit d'entrer sans dot au couvent de Santa María del Socorro, à Séville (couvent destiné aux femmes de la noblesse, d'après sa charte de fondation), destin dont elles étaient bien conscientes depuis la mort de leur mère à cause des continuelles insinuations du père. Une mise en scène qui ajoutait aux lamentations des sœurs -« *que luego que se iba su padre lloraban porque no querían ser*

⁸ A.G.A.S. Sección Justicia, Serie Ordinarios. Conventos. Leg^o 3645.

⁹ A.G.A.S. Sección Justicia. Serie Ordinarios. Convento. Leg^o 3648

¹⁰ Ibidem

¹¹ A.G.A.S. Sección Justicia, Serie Ordinarios. Conventos. Leg^o 3645

¹² A.G.A.S. Sección Justicia, Serie Pleitos. Legajo 1015.

¹³ Couvent fondé en 1522 par Doña Juana de Ayala qui fixa pour la communauté un maximum de 20 religieuses qui devaient être d'origine noble. Ordre des Concepcionistes Franciscaines.

monjas » (aussitôt que leur père partait, elles pleuraient parce qu'elles ne voulaient pas devenir religieuses)-, les menaces du père de « *echarlas por una ventana* » (les précipiter par la fenêtre). Malgré leur résistance, D. Enrique les conduisit au couvent à Séville, où « *las entró a pesar de que lloraban y gritaban* » (il les fit entrer malgré leurs larmes et leurs cris). Ladite scène devrait forcément altérer la communauté; quel était l'avis de la mère abbesse?, et celui du visiteur de couvents? Les déclarations des témoins parleront de connivences et présenteront les faits comme typiques d'adolescentes désobéissantes. Pendant cinq ans, elles refuseront de professer, profitant de la mort de leur père et confiantes en leur nouveau tuteur, D. Domingo de Guzmán et en un espoir de « liberté ». D^a Luisa voulait se marier, elle parlait même d'un accord de mariage (peut-être issu des conversations de parloirs) qui pourrait être réel car, une fois le fait connu par la mère abbesse et le visiteur de couvents, les trois sœurs furent isolées pour empêcher qu'elles « négocient » « *en una celda alta en el rigor del verano* » (dans une cellule du haut, dans la rigueur de l'été). Elles y restèrent trois mois sans sortir et sans recevoir la Communion. Le désespoir de D^a Luisa l'amena à affronter le visiteur, dans une rencontre qu'elle rappellerait plus tard au souvenir des témoins: « *que fue llamada ante el visitador y le dijo que no quería ser monja y que aunque fuera con un negro se habría de casar* » (elle fut appelée devant le visiteur et elle lui dit qu'elle ne voulait pas devenir religieuse, et qu'elle se marierait même avec un nègre). Cette attitude allait provoquer des rejets, de nouveaux isolements et des menaces, comme celle que leurs vœux seraient anticipés si elles s'entêtaient dans leur désir de se marier. Le jour de la profession arrivé, les témoins se souviendraient du retard des sœurs Cárdenas, malgré les relances persistantes des autres religieuses, qui se plaignaient de l'affront fait au couvent et aux convives; ils se souviendraient aussi « *del mucho sentimiento y las lágrimas* » (de leur grand chagrin et de leurs larmes) qui marquaient leur défaite. Les sœurs Cárdenas firent leur profession, pour continuer par la suite à refuser l'accomplissement de leurs tâches puisqu'elles ne se considéraient pas religieuses, argument réitéré et qui jouerait en leur faveur. Mais, combien de temps durent-elles attendre? Leur entrée au couvent se produisit en 1596, et leur demande 24 ans plus tard, largement dépassé le quinquennat (période et possibilité qu'elles déclarèrent ne pas avoir connu). Le 8 août 1620, quatre ans après avoir établi la demande, elles seraient déclarées « libérées de leur profession », considérée nulle malgré le temps écoulé. Pendant tout ce temps, D^a Luisa se plaindrait de douleurs persistantes à la poitrine due à l'humeur de la mélancolie. On y reviendra.

En 1626, quatre ans après sa profession, D^a Leonor Ana de Illescas présenta sa propre histoire suite à une demande de nullité antérieure. Une histoire qui raconte toute une vie de réclusion conventuelle. Élevée au couvent du Socorro dès l'âge de trois ans, par décision paternelle, accompagnée de quelques cousines et, plus tard, de sa mère veuve, D^a María Cabeza de Vaca (en tant que laïque), son avenir serait marqué par celui de ses proches parentes : sa tante D^a Isabel Albo y de Illescas, comme mère abbesse, était devenue sa gardienne, et la présence de sa mère lui assurait un refuge et une position sociale. À l'extérieur, le père étant mort, la contrainte provenait des frères et des tuteurs. D. Antonio, le frère aîné, « *que gobernaba su hacienda y su casa* » (qui gouvernait sa maison et son argent) « *persona de terrible condición* » (personne de terrible condition) lui faisait tellement peur qu'elle se vit obligée à professer, « *porque no la matase* » (de peur qu'il ne la tue). Plus tard, le début de la première demande de nullité et le continuel refus de la jeune fille de faire vie de religieuse, la conduisirent à son enfermement hors de la communauté, dans un autre couvent, celui de N^a S^a de los Reyes, de mères dominicaines déchaussées, où, d'après sa déclaration « *la tuvieron tan amenazada y con una vida tan estrecha que la obligaron a ratificar la profesión* » (elle fut tellement menacée et menait une vie tellement austère, qu'elle fut obligée de ratifier sa profession). Décédés à leur tour ceux qui la menaçaient, elle redemanda la nullité, dans un procès qui allait durer sept ans et pour lequel, elle put compter sur une déclaration maternelle en sa faveur, par laquelle D^a María confirmait les larmes de sa fille devant la décision imposée. La motivation de son retard et de son silence était claire : la peur de perte de l'âme, car « *era mejor ser monja que sufrir la condenación* » (il valait mieux être religieuse qu'être condamnée), peur alimentée par son fils et par sa sœur. Mais, pourquoi parler de condamnation éternelle? N'était-ce pas trop rigoureux de supposer que la sortie du couvent allait signifier la perte de son âme? Les allusions à des calomnies et à quelques punitions antérieures, de privation de parloir, tour et porte régulière (d'après un scrutin tenu secret) suggèrent une relation avec un laïc, de ceux dénommés à l'époque «*devotos de monjas* » (dévots de religieuses), qui, sans doute, avait encouragé les espoirs de D^a Léonor de retourner au monde. Plus encore, les condamnations supposées en cas de non profession, les insinuations de perte de vie, de la femme d'un certain D. Enrique (très désireuse qu'elle reste religieuse), et les références à l'honneur des proches font penser que le dévot n'était pas célibataire. Voici une lettre de la tante abbesse à sa nièce, quand elle était chez les dominicaines:

*«Hija mía, siempre he mirado a vuestro mayor bien y si os hice profesar fue porque vuestra madre no os gastara la hacienda y veros después pereciendo, no apercibí yo el testimonio que esta mala hermana os había de levantar, pues mira lo que hacéis que os conviene para vuestra vida volver a este convento a hacer segunda profesión, con esto se asegura más a los visitadores que vean que es mentira lo que os han levantado y no que, si seguís el pleito, la mujer de don Enrique pedirá que os lleven fuera de Sevilla... mira lo que hacéis que ya vuestras maldiciones me tienen en lo último de mi vida, quisiese morir con este consuelo ya que yo fui la causa de que seáis monja... harto arrepentida estoy y Dios, que supo mi buen celo, no me condenará como vos decís, mira cómo habláis Leonor con los prelados, que éstas son cosas de honra... dejas de pleitos... vuestras primas y vuestra maestra están muy llorosas »*¹⁴ (Ma fille, j'ai toujours veillé à votre plus grand bien, et si je vous ai fait professer, c'était pour empêcher votre mère de gaspiller votre argent et vous en voir périr; je ne m'aperçus pas du témoignage que cette méchante sœur allait lever contre vous. Prenez garde à ce que vous faites, c'est votre intérêt de retourner au couvent pour faire une deuxième profession; de cette façon les Visiteurs verront que ce qu'on a dit de vous est faux; par contre, si vous maintenez votre demande, la femme de D. Enrique demandera que vous soyez éloignée de Séville. . . Prenez garde à ce que vous faites puisque vos malédictions me poursuivent au dernier moment de ma vie; je voudrais mourir avec cette consolation, puisque je fus la cause que vous soyez religieuse. . . Je m'en suis repentie depuis et Dieu, qui connaît ma bonne intention, ne me condamnera pas comme vous dites. . . Prenez garde à votre façon de parler avec les prélats, puisqu'il s'agit d'affaires d'honneur. . . Oubliez les querelles. . . Vos cousines et votre maîtresse sont en larmes)

L'histoire de D^a Léonor illustre les manquements à bien d'autres chapitres de Trente, en plus de celui de la liberté, déjà mentionné : par exemple, celui de la clôture active, car ses proches la faisait sortir, à leur gré, de sa communauté, ou la faisait entrer dans une autre, plus incommode, en guise de punition. On peut penser également à ceux relatifs à l'âge des petites-filles accueillies dans les couvents en qualité de pupilles ou élèves, preuve de la façon dont la noblesse (petite noblesse ici: chevaliers, anciens banquiers ou commerçants anoblis) utilisait les lieux sacrés pour caser ses proches. D^a Leonor apporte, nous le verrons, des lettres qui démontrent la pression de sa famille, et qui

¹⁴ Charte de l'abbesse à sa nièce Isabel. Document cité.

seront présentées comme des preuves en sa faveur : des lettres de D. Antonio à sa tante abbesse, demandant de forcer la profession de vœux solennels, ou de la tante à la nièce pendant sa réclusion au couvent de N^a S^a de los Reyes, où elle écrit, noir sur blanc, les menaces et violences exercées, les excuses de la tante, la peur du frère et du neveu et le poids de l'honneur du lignage, injurié par une demande de nullité, sous jacentes, en plus, des histoires (réelles ou inventées) de «devociones de monjas » (passions /penchants de religieuses):

*« Leonor decís que yo tengo la culpa de todo, bien sabe la divina Majestad de Dios que no tengo ninguna, ni le aconsejé a vuestro hermano tal cosa, y antes diciéndole yo vuestra poca inclinación a este estado, me respondía que os criaba consentida ... y que os reprendiese la osadía de decir que no queráis ser monja y os castigase (...) advertí que no puedo declararme más y que no tengo quien os negocie nada en vuestro favor porque es la honra de vuestros deudos que no salgáis, ahí os llevan los bizcochos, no comiendo y matándose no se negocia nada, yo desde esta cama hago lo que puedo...»*¹⁵ (Léonor, vous dites que c'est moi la coupable de tout; la Divine Majesté de Dieu sait bien que ce n'est pas moi et que je n'ai rien conseillé de tel à votre frère, au contraire, je lui ai indiqué votre peu de penchant pour cet état, il me répondait que je vous permettais des caprices, et que je devais vous réprimander pour oser dire que vous ne vouliez pas devenir religieuse et que je vous en punisse. . . J'ai signalé que je ne peux plus rien déclarer, et que je n'ai personne d'autre pour négocier en votre faveur, car il en va de l'honneur de vos proches que vous ne sortiez pas. . . Prenez les biscuits, on ne négocie rien en ne mangeant pas et en se tuant; moi, de mon lit, je fais ce que je peux.)

“Doña Leonor, hija, siempre que os escribo es con tanto miedo como no sé si os han de dar mis papeles, que la mitad que os había de decir no os digo, pero esto no lo puedo excusar, ni vos lo hagáis, que os importa decir al Provisor que queréis volver a profesar otra vez y dejaros de pleitos porque la demanda que pusisteis os echó a perder y por ella os desterraron (hace referencia a su reclusión en Nuestra Señora de los Reyes)...mira que si no volvéis a profesar, vuestro hermano don Antonio dice que ha de ser que os lleven fuera de Sevilla y que moriréis en los castigos y con esto que hagáis de volver a profesar se apaciguará todo y la honra de vuestro linaje... Don Antonio dice que no lo ha de permitir mientras viviere, y en ocasión de tanta afrenta para todo nuestro linaje, no hay que espantar que ha sido grande la

¹⁵ Ibidem.

afrenta la de esta pesadumbre; haz lo que digo porque no habéis de salir con libertad y no os lo va a permitir vuestro hermano y deudos y ha de costar más vidas que la vuestra; hija mía no me levantaré de la cama, que este disgusto ha de enterrarme. Vuestras primas os besan las manos. Dios os guarde y me dé vida para veros. Vuestra tía Doña Isabel de Illescas, a doña Leonor de Illescas, mi sobrina en el convento de las descalzas de Los Reyes. Salud »
(Léonor, ma fille, je vous écris toujours avec grande peur, car je ne sais pas s'ils vont vous donner mes papiers, je ne vous dis pas la moitié des choses que j'avais à vous dire, mais ce que je ne peux manquer de faire et vous non plus, c'est qu'il importe de dire au Proviseur que vous voulez professer à nouveau et d'oublier les querelles, puisque la demande que vous avez présentée vous a fait du tort et vous avez été éloignée (en référence à sa réclusion à N^a S^a de los Reyes). . . Prenez garde car si vous ne professez pas à nouveau, votre frère D. Antonio dit qu'il fera en sorte qu'on vous conduise hors de Séville et que vous mourrez sous les punitions, et si vous professez tout se calmera et l'honneur de votre lignage. . . D. Antonio dit qu'il ne le permettra pas de sa vie, et avec cet affront à tout notre lignage, car l'affront est d'envergure; faites ce que je dis parce que vous n'allez pas retrouver la liberté et vos frères et proches ne le permettront pas et ça coûtera d'autres vies que la vôtre; ma fille, je ne me relèverai pas du lit, car cette contrariété va m'enterrer. Vos cousines vous baisent la main. Dieu vous garde et me donne vie pour vous voir. Votre tante D^a Isabel de Illescas à D^a Léonor de Illescas, ma nièce, au couvent des Dominicaines Déchaussées de los Reyes. Bonne Santé).

Malgré tout, en mars 1633 la demande de nullité fut rejetée à cause du témoignage du visiteur du couvent et du document qui attestait l'exploration de sa volonté avant la profession solennelle comme le Concile de Trente ordonnait; une exploration qui était faite, rappelons-le, en présence de la mère abbesse, sa tante. Elle fut, de plus, obligée de garder silence à propos de la nullité, mais une année plus tard (mai 1634) son recours au Nonce lui rendrait sa dot et sa liberté.

Comme Léonor de Illescas, Léonor de Cervantes, de famille distinguée et apparentée à la fondatrice du couvent de S^a M^a del Socorro, vit sa vie orientée vers la même profession. Avec une particularité: n'ayant pas besoin de dot, à cause de ses ascendants, son destin était lié aux raisons de lignage, le manque d'argent interdisant une quelconque possibilité de fugue et d'opposition à la décision familiale. L'histoire de Léonor de Cervantes ajoute en plus des composantes romanesques: maintenant la « *terrible condition* » correspond au beau-père, D. Antonio Fernández. Ses cris et ses vœux -«*votaba a Dios que le habría de dar mil bofetadas*» (par sa foi qu'il lui donnerait mille gifles)-, ses

menaces -« *que no habría de estar más en su casa y si acaso como criada* » (qu'elle ne resterait pas plus longtemps chez lui, ou alors, comme servante) forcèrent sa profession. Une profession éclairée par la déposition de sa mère, dans la simplicité des décisions issues du maintien de la dignité du groupe « *que se casó (Doña María de Cervantes) en segundas nupcias con don Antonio Fernández... y no teniendo caudal suficiente para casar, conforme a su calidad, a su hija, resolvieron entrarla en un convento donde habrían de recibirla sin dote por ser parienta de la fundadora*» (sa mère, D^a María de Cervantes) s'était remariée avec D. Antonio Fernández. . . et, n'ayant pas assez de moyens pour marier sa fille, conformément à sa qualité, ils avaient décidé de la mettre au couvent, où elle serait admise sans dot parce qu'elle était proche de la fondatrice). Ils avaient décidé de l'y faire entrer, mais l'absence de dot à rendre et les témoignages de proches, religieuses et anciennes servantes la rendirent au monde en 1634, neuf ans après sa profession, à vingt-cinq ans.

Les histoires de réclusion dans des couvents de qualité ne concernaient pas seulement les jeunes filles et jeunes femmes de lignage. Les possibilités d'obtention de places pour religieuses laïes (comme il est connu, sans obligation de chœur et servantes de celles à voile noir) ouvraient le chemin du couvent à des femmes pauvres. L'histoire de Doña Ana de Navas en est la preuve et nous paraît bien plus simple: orpheline depuis l'enfance et élevée par des oncles, son destin conventuel aurait été planifié par sa tante Léonor Ramírez, malgré ses intentions de mariage et même un début d'accord supposé. Elle se considérait elle-même sans protection et pauvre, et rappelait que la profession lui avait été imposée, en citant les propos de sa tante : « *que no tenía otro estado que darle sino que se entrase en un convento*» (qu'il n'y avait d'autre état pour elle que d'entrer au couvent). Elle fit son entrée en tant que laïe, dont elle professa la condition –à en juger par le temps écoulé- à la fin du XVI^e.¹⁶ Elle défendit sa demande dix-huit ans plus tard, et bien qu'elle évoquât à nouveau la contrainte exercée pour professer, la défense utilisa d'autres arguments, comme l'absence d'une année de noviciat continu au couvent (une l'année précédant la prise de voile), qui était la condition requise pour la validité de sa profession solennelle. En outre, elle utilisa de double façon ses entrées et sorties du couvent : pour démontrer les interruptions de l'année exigée et pour justifier ses sorties dans son refus de vivre sa condition de religieuse. Les questions posées aux témoins de la demande pointaient des arguments comme celui-ci : « *... si saben... que entró en el convento donde*

¹⁶ Le rapport qui date de 1614 traite des dix-huit ans précédents.

siempre estuvo llorando, diciendo que la sacasen de allí y así la sacaron el día de santa Lucía (13/12) y estuvo fuera ocho meses... trayéndola luego sus tíos al convento... gritándole como a mujer pecaminosa... que ella pedía que le dieran otro estado, que no quería ser monja." ¹⁷ (S'ils savent... qu'elle entra au couvent où elle passa son temps à pleurer et à dire qu'on la sorte de là et ainsi, on la fit sortir le jour de la Sainte Lucie (13 décembre) et elle resta dehors huit mois.... Ses oncles l'ayant ramenée au couvent par la suite... et ils criaient comme pour une pécheresse Et qu'elle suppliait qu'on lui donne un autre état, qu'elle ne voulait pas être religieuse). Par des informations de témoins (de la part du couvent, c'est-à-dire contraires à la nullité) nous savons qu'elle professa le jour de la présentation de la Vierge (21 novembre) de l'année suivante, de sorte que les arguments de la défense basés sur des défauts de forme auraient une certaine solidité, si on considère son retour à la communauté l'été de cette année-là. N'importe laquelle de ces deux causes lui vaudrait la nullité, obtenue plus tard et ratifiée en avril de 1615. Je distinguerai plusieurs points d'intérêt dans l'histoire d'Ana de Navas:

1. Comme dans la majorité des cas, l'énoncé de la demande de nullité insiste sur la dévolution de la dot (dot de laie) et, aussi, comme dans la majorité des cas, la plaignante et la défense, conscientes des tensions que de telles demandes généraient dans la communauté, ajoutent : « *pide que las monjas no hagan vejaciones a mi parte por haber movido el pleito* » (demande aux religieuses de ne pas me faire de vexations pour avoir promu le procès.)
2. Ceci est relié à un second point : les témoins. Évidemment, c'étaient les religieuses qui pouvaient témoigner du refus de la condition de religieuse et des clôtures conséquentes, soit celles qui pouvaient remonter à l'époque de l'entrée et de la profession, soit celles qui avaient été témoins de sa vie « comme » laïque. Dans les cas où la demande sollicitait la restitution de la dot et des biens, les relations se tendaient ; et en conséquence, les déclarations des religieuses se divisaient entre la défense (amies de la plaignante en général) et l'autre partie qui représentait la communauté conventuelle.
3. Précisément, cela nous mène à un troisième point en relation avec le cas d'Ana de Navas. Le témoignage en faveur du couvent, de Doña Teodora Pinelo, religieuse professe, voulant prouver la condition de religieuse de la plaignante et l'accuser, au passage, d'autres délits, insiste sur son habit (conservé pendant les mois qu'elle

¹⁷ Sur la troisième question soulevée par la défense. Document cité.

passa hors du couvent) comme sur ses objectifs, mais, en l'accusant, elle convertit une partie de sa déposition en argument de la défense, et ainsi elle déclara que quand elle revint. « *vestía una saya y escapulario de color* » (elle portait une jupe et un scapulaire en couleur) et, s'adressant à une autre religieuse, amie à elle, elle l'entendit lui dire : « *por amor de vos vengo a profesar, que hago cuenta que vengo al infierno* »¹⁸ (Par amour pour vous je viens professer, bien que je me rende compte que je viens en enfer). « Par amour pour vous »... » Le proviseur et le procureur n'en perdraient pas une ligne. En marge du dossier se trouve : « *la amiga se llama doña María de Colón* » (l'amie s'appelle doña María de Colón). Les préoccupations portaient sur les « amitiés particulières » entre religieuses, une question qui, si elle était prise en compte, ouvrirait la porte à une autre enquête différente de celle de la nullité.

La sortie du couvent d'Ana de Navas fut retardée de quatre ans après la déclaration de nullité. La question de la dot et les réclamations du couvent allongèrent les procès. C'est en 1618 seulement que la religieuse vit sa dot ratifiée et restituée et sa liberté proclamée.

Mais, une fois concédée la demande de nullité, les procès finissaient-ils? La vie des femmes qu'on avait cloîtrées et leurs enfermements consécutifs se heurtaient alors aux barrières sociales : celles du genre et du groupe. Seules, sans protection ni ressources, ces femmes entraient en conflit avec leur famille, ce que l'on retrouve au sein des noblesses locales, si fortes et si solidaires dans les décisions affectant leur famille, et des noblesses principales les plus anciennes. Voici l'exemple de la vie d'une religieuse de la ville d'Ecija, dans la Campiña sévillane.

Doña Maria de Eraso y Guzmán, religieuse de chœur du couvent de Santa Florentina de Ecija, avait présenté et obtenu une demande de nullité de profession de vœux en 1640, une époque très complexe. Femme adulte, âgée de 34 ans, elle savait ce qu'elle affrontait et elle alléguait une entrée forcée par sa famille, appartenant à la petite noblesse. Il ne semble pas qu'il s'agisse d'autre chose que de « revenir au monde » : il n'y a pas de soupirent, de dévots ni de tierce personne. Uniquement, elle allègue ne pas avoir la vocation.

Un an plus tard, cependant, elle est encore au couvent. Appauvrie, elle avait vendu sa cellule et quelques bijoux pour payer les frais d'avocats et de notaires. Bernée et

¹⁸ Témoignage de Doña Teodora Pinelo, religieuse. Document cité.

exploitée par ceux qui menaient son cas et rejetée par un couvent qui ne la reconnaissait pas (en fin de compte la communauté perdait avec elle sa dot, son trousseau et les pourboires obtenus au moment de la profession), doña Maria, de famille importante, luttait contre le pouvoir des familles. Se constituant, malgré elle, en icône de la rébellion, elle affronta son lignage et son groupe. Et les puissants considéraient son choix comme un danger social. Un recours au Conseil de Castille qui prétendait empêcher sa sortie l’effraya. De là, ses plaintes que je résume en une supplique adressée à l’archevêque : « *Votre grâce, rendez-moi la liberté* ». Voici ses paroles :

« *...porque el convento, por no ser yo ya monja, no me da de comer y anoche no tuve cama y, por la misma razón, aunque lo pidieron a las monjas, lo negaron, y estoy padeciendo sola y sin que me valga la justicia... que mis contrarios quieren embarazarme; no lo permita Vuestra Merced por la sangre de Dios, mire que tiene obligación de rescatar este alma que tan afligida está en poder de tantos enemigos que, por verme tan desvalida, quieren hacer que no valga lo que tan testificado está en mi justicia; dícenme que aguardan una comisión de Madrid contra la dicha y que, por razón de fuerza, me harán volver al convento... póngame Vuestra Merced en mi libertad...* » (parce que le couvent, comme je ne suis plus religieuse ne me donne plus à manger, et hier soir et pour la même raison, je n’eus pas de lit, bien qu’on le réclamât aux religieuses, elles le refusèrent et je souffre seule et sans que justice me vaille... car mes opposants veulent m’importuner; Que Votre Grâce ne le permette pas, par le sang de Dieu, prenez garde car vous avez l’obligation de racheter cette âme si affligée, en proie à tant d’ennemis qui, me voyant démunie, veulent que ne s’accomplisse pas ce qui est juste, et me disent qu’ils attendent une commission de Madrid contre le jugement et, que par la force, ils m’obligeront à retourner au couvent... Votre Grâce, rendez-moi la liberté).

Et dans une lettre postérieure :

« *Señor mío, ya que Dios me sacó del convento con el favor de Vuestra Merced, suplícole por Dios me saque de este tormento y purgatorio... que hasta el corregidor es(tá) contra mí (...) y mi hermano, acompañado de toda la caballería, dice que, como hay cielo, he de volver al convento, que espera el sábado una comisión de Madrid, una provisión del Consejo Real para que me vuelvan a recibir y que, aunque sea por seglar, he de entrar* » (Monseigneur, puisque Dieu m’a fait sortir du couvent avec la faveur de votre grâce, je vous supplie, par Dieu, de me sortir de ce tourment et purgatoire... car même le corregidor

est contre moi (...) et mon frère, accompagné de toute la chevalerie, dit que si le ciel existe, je dois retourner au couvent, qu'il attend samedi une commission de Madrid, une mesure du Conseil Royal pour qu'on me reçoive à nouveau et que, même comme laïque, je dois y retourner).

L'histoire de Doña Maria synthétise la vie de nombreuses autres femmes en désaccord avec leur destin. Face au désir familial, la volonté féminine se montre impuissante. Et sa crainte d'être recluse comme laïque ratifie le conflit de pouvoirs : car l'église pouvait annuler des vœux et des professions, séculariser des religieuses et leur rendre leur condition laïque mais elle ne pouvait rien devant le pouvoir des grandes familles et les destins programmés. De sorte que la menace du frère chevalier semblait, non seulement possible, mais encore réelle, étant donné les nombreuses catégories conventuelles et l'inclusion, parmi elles, de femmes laïques qui, en payant une mensualité et un loyer, pouvaient développer une vie pieuse semblable à celle de la communauté. Le destin conventuel, comme religieuse ou comme laïque, conformait alors sa vie car une femme comme elle, seule, sans protection masculine et sans appuis économiques, ne pouvait trouver de place honnête dans la société baroque. Deux moines gardaient l'ex-professe dont nous ignorons le destin final, quoique présumé.¹⁹

Les enfermements de ces religieuses contre leur gré démontrent la victoire de la force de la société corporative et les conflits nés de l'engagement des procès (peu nombreux, de toute façon) confirment les difficultés d'application de certains aspects du Concile de Trente:

- Dans les problèmes liés aux questions de liberté de choix et de profession, malgré les documents formels qui témoignent de la réalisation de l'exploration des volontés, car toutes les religieuses citées ici l'avaient effectuée formellement et avec droiture.
- Dans les tensions entre la plaignante et la communauté, encore plus dans les cas de restitution de dot et de trousseau.
- Dans les affrontements familiaux qui démontrent que, au dessus des décisions ecclésiastiques, existait le pouvoir des familles, de toutes les familles.
- Dans les conduites « déviées » que les vocations forcées généraient au fil de la réclusion. Conduites « dévergondées » dont on a mentionné quelques modalités ;

¹⁹ Histoire complète in Candau Chacón, M^a Luisa, "Al margen del discurso. La mujer transgresora en la sociedad moderna", en *Écija Barroca*. Écija (Sevilla), 2005.

« amitiés particulières », « passions et aventures galantes de religieuses » et, en définitive, vie séculière.

3. Vocations forcées II. Évasion et vie séculière dans les couvents.

Je commencerai en rappelant quelques expressions provenant de couvents et situations différentes. La première appartient aux religieuses augustines de Huelva comme réponse à l'inspection du visiteur général de l'archevêché au début du XVIII^e. Alors qu'on leur réitérait la nécessité d'appliquer les normes de Trente se référant à la vie en commun et à l'abandon des parloirs pour recevoir les galants, la mère abbesse elle-même se lamentait et exposait dans sa lamentation la cause originelle de tants de « déviations » : « *Que los mandatos eran estrechos, más que los que profesaron* » (que les obligations étaient plus strictes que ceux qui les professaient). Et nous sommes en 1711. Une situation qui, à Huelva, provenait de la pauvreté des couvents (de ce couvent) dont la subsistance dépendait des dons de l'extérieur ; et, à l'extérieur, en l'absence de patrons, les dévots et galants (dans des manifestations d'amitiés qualifiées d'honnêtes) apportaient aux religieuses des cadeaux, des aliments et des douceurs.²⁰ De la même façon, nous trouvons dans des endroits et des espaces lointains (Mexique, fin du XVIII^e), le même souvenir de la vie antérieure ou la même frustration à cause de l'échec des attentes des religieuses qui ne se plaignaient pas de leur condition mais des changements imposés (théoriquement deux siècles et demi auparavant !). Là-bas, les religieuses du couvent de Jésus-María, conceptionnistes chaussées, représentées par la mère abbesse, face aux ordonnances se référant à l'abandon de la vie particulière (contenues dans le IV^e Concile Provincial de Mexico célébré en 1711) évoquaient leur vie passée, une vie de qualité car : « *Haberse criado en sus casas con delicadeza, y que si tomaron en este convento el hábito, fue en la inteligencia de que habían de vivir en la vida que hoy tienen, y que si se les hubiera dicho que había de haber esta novedad, no hubieran entrado* » (Elles avaient été élevées chez elles avec délicatesse et, si elles avaient pris l'habit dans ce couvent, ce fut dans la conviction qu'elles vivraient la vie qu'elles avaient aujourd'hui et que si on leur avait dit qu'il y aurait cette nouveauté, elles n'y seraient pas entrées).²¹ En Andalousie comme en

²⁰ Candau Chacón, María Luisa, "Devociones y galanteos en la Sevilla del Antiguo Régimen", en *I Congreso Internacional del Monacato Femenino en España, Portugal y América (1492-1992)*. Université de León. León, 1993. Tomo II. Pp. 551-568.

²¹ Arenas Frutos Isabel, *Dos arzobispos de México –Lorenzana y Núñez de Haro- ante la reforma conventual femenina (1766-1775)* Université de León. León, 2004. P. 65

Amérique, les plaintes des religieuses étaient indépendantes (surtout chez les Chaussées) des différentes qualités des couvents: le refus de la vie en commun, la continuation de « la vie particulière », les relations avec l'extérieur et, en définitive, certaines manifestations de la vie séculière.

Et si telles manifestations démontrent qu'encore au XVIII^e (davantage dans les colonies où le temps et les réformes cheminaient avec plus de lenteur) chaque couvent était un monde et chaque communauté défendait ses formes de vie particulières, que dire de la Séville du début du XVII^e? Et surtout, quelles difficultés rencontrait l'application des chapitres de Trente dans des couvents où les réformes étaient imposées et ne naissaient pas de l'intérieur ?

Dans la Séville baroque, les desseins des institutions pour réformer conduites et couvents féminins démontraient l'existence de vies conventuelles qui ne se différenciaient en rien des formes de l'extérieur. De cette façon, l'avancée de l'esprit de la Contre-réforme générait dans une même communauté et maison conventuelle des groupes et des partis différents : ceux qui étaient favorables aux disciplines, clôtures, habits et formes de vie commune et ceux qui, comme les religieuses mexicaines, maintenaient leurs droits, arguant qu'elles n'avaient pas professé pour supporter tant de pénuries et de tristesses. Voici l'exemple du couvent des Saintes Vierges (connu également comme Santa Justa y Rufina) de la ville de Séville, de l'ordre de l'Immaculée Conception ou conceptionnistes franciscaines Chaussées.²² Vers 1611 (23 ans après sa fondation par des dames de qualité, pour favoriser des proches du fondateur), il y avait 29 religieuses professes, 4 novices, 4 laïes et 12 servantes, un ensemble de 49 femmes, de vie et de condition stratifiée, celles du chœur leur étant apparentées à un degré élevé. Les Fajardo et les Espinosa, opposés entre eux, constituaient deux bandes qui étaient la preuve non seulement des conflits de l'intérieur, mais aussi de l'effet « d'appel » qu'exerçait l'existence des religieuses sur leurs parentes du siècle. Nos sources d'information proviennent des nécessités de rénovation de certaines religieuses communiquées aux autorités religieuses (archevêque et visiteur). Ces religieuses provenaient, curieusement, de l'extérieur (Lebrija), se trouvaient en marge des familles (Doña Francisca de Villalobos y Doña Ana Salcedo, auteurs de plusieurs rapports sur la situation conventuelle) et attiraient d'autres religieuses à leurs côtés. Les entretiens, les lettres, les papiers remis au visiteur et à l'archevêque (par mandat des confesseurs)

²² Carta enviada al visitador general del arzobispado, Don Juan Hurtado de Mendoza, por doña Francisca Villalobos, monja profesada del convento de las Santas Vírgenes. Sección Gobierno, Serie Órdenes Religiosas Femeninas. Legajo 161. Archivo General del Arzobispado de Sevilla (AGAS).

décrivent un couvent dominé par les « Fajardas » sous le contrôle desquelles se trouvait la mère abbesse, et un laxisme qui démontrait clairement les différentes façons de concevoir la vie religieuse. D'un côté, il y avait celles qu'on dénommait «indociles », critiquées parce qu'elles vivaient « *con más libertad en el convento que en la casa de sus padres*» (avec plus de liberté au couvent que chez elles). Distinguées par leur aspect, aucune d'entre elles (pourtant appartenant au chœur) ne portaient l'habit²³ et elles se paraient pour les fêtes principales. Coiffes de soie, colliers de perle, bandeaux, de soie également, sur le front et « *de toutes les couleurs existantes* », picots, dentelles, bas de soie, chaussures d'ambre, bijoux, jarretelles et jupons de couleur transformaient *ces religieuses* en de vraies dames, assises à la grille du chœur et dans les parloirs, pour recevoir galants et dévots et scandalisant, au dire des observateurs, ceux qui venaient à la grand-messe les jours de fête. Pour se différencier plus encore, elles portaient leur toque relevée – « *y los paños alzados que es la mayor afrenta del mundo*» (et les voiles relevés, le plus grand affront qui soit au monde) et les visages maquillés selon le style du siècle.²⁴Tête nue, les bras et une partie des jambes nus quand le docteur les voyait et ainsi ceux qui entraient à l'infirmerie ou qui se penchaient aux portes.

Face à elles, se trouvaient les Réformées, dirigées par doña Francisca dont une religieuse, consciente de l'importance de l'aspect, révèle le rapport :

« *Crea Vuestra Merced que los trajes que traen las tienen tan engréidas y que es mucha parte del perdimiento que tienen, y sé muy bien esto por experiencia, que algún día se lo dije yo a Vuestra Merced... que es gran cosa la mortificación en el traje, que si estas señoras andan subidas en catorce corchas, cómo no han de querer gallegar*» (Croyez, Votre Grâce, que les robes qu'elles portent renforcent leur vanité et causent leur perdition, et je sais bien par expérience car je vous l'ai déjà dit... que la mortification par la toilette

²³ Selon la règle conceptionniste, ces habits en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie, devaient être ainsi : habit et scapulaire blancs, comme représentation de la pureté virginale que devaient imiter les religieuses; cape de couleur bleu; cordon de chènevière à la ceinture; cape et scapulaire devaient porter l'impression de l'image de Notre Dame. Voile noir pour les professes ou religieuses du chœur "*non pretiosum nec curiosum*"; chaussures simples ou sandales. L'abbesse, comme le conseil des discrètes, pouvait donner licence pour que les tuniques soient en lin, ainsi que pour porter des chaussures, "*secundum necessitates locorum et personarum*". GARCÍA SANTOS J., "La regla de Santa Beatriz de Silva. Estudio comparado", en *I Congreso Internacional del Monacato Femenino en España, Portugal y América, 1492-1992*. León, 1993. Vol. II. Pp. 194-195. Capítulo III de la Regla: "*De forma habitus huius religionis*".

²⁴ Expressions contenues dans le second rapport de doña Ana Salcedo, remis au visiteur, document cité.

est chose importante et que si elles sont juchées sur quatorze semelles de liège, comment ne vont-elles pas prendre de grands airs) ²⁵

Les descriptions détaillées des robes des *indociles* soulignent, comme les œuvres des moralistes, les causes et les conséquences de l'exercice de la vanité ; pour attirer des hommes au parloir, comme la « *Montoya* » décrite avec boucles sur les tempes, fards et alcools sur le visage pour aller au parloir. Un autre rapport sur la religieuse professe Doña María de Palacios nous décrit le thème des dévotions et des communications, à l'ordre du jour au couvent :

« *“Doña María de Palacios es y fue el año pasado la vicaria del coro y, desde que lo es, no ha puesto en él los pies a una hora rezada, si no es a gran maravilla y, entonces, sin breviario, porque no lo tiene ni qué de los comprar, por estar siempre empeñada por regalar a sus libranzas. Siempre ha tenido muchas pero no gozándolas como estos tres años. Libró casi ocho meses con don Juan de Córdoba, un soldado de Flandes con el cual estaba mañana y tarde en el libratorio, merendando, comiendo y almorzando con él y en su mismo plato, sacando las manos por las rejas de un locutorio que se edificó para estos saraos (...) Los cuellos de este caballero siempre se labraron y almidonaron en el convento. Yo, testigo de ordinario (...) Otras muchas libranzas ha tenido que es cosa larga haberlas de sumar”*. (Doña María de Palacios est, et fut vicaire du chœur, et depuis qu'elle l'est, elle n'y a jamais mis les pieds à l'heure de la prière, si ce n'est en grande tenue et sans bréviaire parce qu'elle n'en a pas ni de quoi l'acheter, car elle s'entête à offrir des cadeaux. Elle en a toujours offert mais pas comme ces trois dernières années.²⁶ Elle eut un parloir de presque huit mois avec Don Juan de Córdoba, un soldat des Flandres avec lequel elle passait matin et soir au parloir, goûtant, déjeunant et dînant avec lui et dans son assiette même, passant les mains hors de la grille du parloir qui fut construit à cette intention (...) Les cols de ce chevalier étaient taillés et amidonnés au couvent. J'en fus témoin habituel (...) Elle eut d'autres parloirs qui seraient trop longs à rapporter. ²⁷

Et les fêtes au parloir, les musiques, les guitares, les marmites d'aliments qui les distraient, les coups de talon, les galants, les amitiés particulières entre religieuses, les

²⁵ Troisième rapport de Doña Ana de Salcedo, remis au visiteur, document cité.

²⁶ Fait référence aux trois ans pendant lesquels il n'avait pas visité le couvent des Saintes Vierges.

²⁷ Quatrième rapport de Doña Francisca de Villalobos. Document cité.

rencontres à la terrasse... les insultes aux « réformistes », évidemment les absences au chœur, les sorties, les cadeaux, les papiers, les billets...il n'y avait dans les déclarations des délatrices rien qui ne rappelait les règles ni la vie conventuelle ; ici « l'enfermement » s'évadait et, à en juger par les témoignages et les admonestations et réprimandes postérieurs, les formes de vie des indociles surpassaient en liberté celles qu'octroyait le siècle aux femmes de leur même condition. Ainsi le rapport final de l'archevêque, Don Pedro de Castro, à l'abbesse, résume bien le comportement de celles qui prirent la profession conventuelle comme une forme de vie éloignée et libérée des obligations sociales ; car, devant des décisions imposées, pour raison de lignage, elles optèrent pour inventer de nouvelles vies, des vies libres :

« *“Todo está desordenado, porque lo ha estado quien las gobernaba. Hay poco recato con los que entran y con la clausura. No curan las enfermas en la enfermería. No comen todas en el refectorio. No hay sala de labor ni lector de libros espirituales, ni oración, ni silencio, ni ejercicio ni uso de sacramentos, ni mortificación, ni se sabe lo que es. Cada una procura el cumplimiento de sus apetitos. Escriben y reciben papeles sin registrar ni pedir licencia para nada* » (Tout était désordonné car ceux qui les gouvernaient l'étaient. On observe peu de prudence pour ceux qui entrent et dans la clôture. On ne soigne pas les malades à l'infirmerie. Elles ne mangent pas toutes au réfectoire. Il n'y a pas de salle d'ouvrages ni de lecteur de livres spirituels, ni de prières, ni de silence, ni d'exercices spirituels, ni l'usage des sacrements, ni mortification dont on ne sait ce que c'est. Chacune procure l'assouvissement de ses appétits. Elles écrivent et reçoivent des billets sans en rendre compte ni en demander la permission.)²⁸

Pour terminer : « *Viven con más libertad en la casa de Dios que en la casa de sus padres* » (Elles vivent avec plus de liberté dans la maison de Dieu que chez leurs parents).

4. Vocations forcées III. Dévotions et aventures galantes des religieuses.

Des préoccupations ou des histoires exposées dérivent des thèmes plus importants : amitiés particulières et surtout dévotions de religieuses. Une préoccupation exprimée dans toutes les inspections des visiteurs et dans tous les mandats des évêques. Et des accusations qu'on trouve facilement dans n'importe quel rapport interne entre les bandes de

²⁸ Recommandations de l'archevêque don Pedro de Castro. Document cité.

religieuses. Vers le XVII^e, tous les couvents en avaient eu ou en avaient ; dans la Huelva du début du XVIII^e la pauvreté des religieuses incitait la mère abbesse à les maintenir dans l'honnêteté ; mais il est évident, comme on le constate dans la documentation, qu'elles tendirent à disparaître au long du siècle. Leur place, à mon avis, serait occupée par les relations entre religieuses et confesseurs, bien plus dangereuses et matière de compétence inquisitoriale.

Comme formules d'évasion de la vie religieuse, je rappellerai un cas que j'ai déjà utilisé dans des travaux antérieurs et que je considère, le temps passant, le meilleur témoignage des entrées forcées et des réponses à la violence exercées dans la profession. Une profession aussi romancée que l'histoire que je propose et que j'ai intitulé « une dévotion *tenace* ».

Situons-nous dans une ville proche de Séville : Carmona, et déplaçons-nous à la fin du XVII^e. Là-bas, vers 1670, nous voyons un jeune du coin choisir la profession ecclésiastique après avoir été forcé de se séparer de son amoureuse. Pour cause d'amours « inégaux », dit-on. Tandis qu'elle était contrainte d'entrer dans un couvent de la même localité, lui, déjà ecclésiastique, terminerait sa profession et deviendrait prêtre. Mais pendant des années, il lui rendit visite au couvent. Ces visites lui valurent d'être jugé, en tant que galant de la religieuse, par les tribunaux ecclésiastiques diocésains dont dépendaient délinquance et délit. De plus, il fut accusé de « dévot tenace », comme nous le raconte un témoin de l'accusation :

« ... que hará 18 años, poco más, que entró en este convento y tomó hábito de religiosa en él, Doña Clara de Párraga y que sabe que desde que entró la susodicha en este convento, la inquietaba, solicitaba y comunicaba, Don Juan Agustín de la Barrera, vecino de esta ciudad y que al presente está ordenado de misa, a quien conoce la testigo muchos años ha y el principal motivo que los parientes de la susodicha tuvieron para entrarla en este convento fue porque la susodicha se quería casar con el dicho y se hablaban en el siglo » (qu'il y a, plus ou moins 18 ans, que Doña Clara de Párraga entra dans ce couvent et prit l'habit et qu'on sait bien que dès qu'elle y entra, Don Juan Agustín de la Barrera la tourmentait, sollicitait et communiquait avec elle. Habitant de cette ville et ordonné pour dire la messe, il était connu du témoin depuis de nombreuses années, et le

principal motif des parents de la dite dame pour la mettre au couvent, c'est qu'elle voulait se marier avec lui et qu'ils se parlaient déjà dans le siècle.)²⁹

Jeunes et amoureux, amours inégaux. Amours frustrés. On ignore l'âge de la dame, lui devant avoir 17 ou 18 ans. On dirait une histoire du XIX^e mais elle se produit à la fin du Baroque. Voyons maintenant leurs stratagèmes pour continuer à se voir, ce qu'une procédure sévère, qui allait punir l'ecclésiastique de plusieurs années d'exil, leur interdirait finalement.

« Y proseguía... su comunicación, después de estar religiosa en este convento y, con tal desorden y escándalo que, así en la Iglesia, por las rejas del coro, como por el torno y el locutorio de este convento, continuamente inquietaba el susodicho a la susodicha, y las preladas de este convento procuraron evitar este escándalo... y quitaron a la susodicha del torno y locutorio... previniendo para ello a las oficialas de este convento y, habiéndose quitado por este medio que se pudiesen hablar y verse... por las siestas se hablaban... por unas ventanas del dormitorio alto que cae al compás de este convento, y muchas veces estaba la susodicha en las ventanas y él, desde la torre de la iglesia mayor que está cercana y se da vistas a las dichas ventanas de dicho convento, y se hacían señas con tal desorden que así los seglares como las religiosas se escandalizaban de semejantes acciones, con lo cual la prelada echó las llaves al dormitorio, con que se evitó esto y después los susodichos hicieron un agujero en una pared del convento que cae a la calleja que llaman del paso de la duquesa, que así de fuera como por de dentro, es sitio excusado y sin registro, y el dicho agujero era de la cabida de una máquina ordinaria, y alto del cielo como una vara poco más o menos, y por el dicho agujero se hablaban los dos a deshoras de la noche y que llegó esto a noticias de toda la comunidad y la prelada hizo tapasen este agujero y después, por haberse quitado este medio de comunicarse, la susodicha, a deshoras de la noche, bajaba por una ventana alta a un patio que linda a la cerca de este convento, y por un caño que está en la pared de este convento que linda a la calle de san Antón, se hablaban, y dicho caño está a ras del suelo y, habiéndose sabido esto, la prelada,... hizo echar una reja a la ventana y tapar el caño... y conociendo el daño y riesgo que podía suceder de semejante desorden, la abadesa que era entonces de este convento, en compañía de este testigo, hablaron al padre fray Agustín de Arrieta, guardián

²⁹ Seconde cause contre don Juan Agustín de la Barrera. Carmona, 1688. A.G.A.S. Sección Justicia, serie Pleitos, Legajo, 1156. Déclaration de Doña Francisca Rivera Antonia.

del convento del señor San Francisco de esta dicha ciudad... para que pusiese remedio... haciendo retirar de esta ciudad al dicho don Juan Agustín” (Et leur communication continuait..., après qu’elle soit devenue religieuse dans ce couvent et, scandaleusement, dans l’église, par les grilles du chœur comme par le tour et le parloir de ce couvent, il la tourmentait continuellement et les supérieures du couvent essayèrent d’éviter ce scandale... et l’empêchèrent d’aller au tour et au parloir... prévenant pour cela les laïcs du couvent et bien qu’on leur eût enlevé ce moyen de se voir ... ils se parlaient pendant la sieste.... Par une fenêtre de la chambre du haut qui donne sur le parvis, où elle passait son temps et lui, dans la tour de la grande église qui était proche et donne sur les fenêtres de ce couvent et ils se faisaient des signes avec une telle véhémence que les laïcs comme les religieuses se scandalisaient de telles actions. La supérieure ferma à clé la chambre pour empêcher ceci mais ils firent un trou dans un des murs du couvent qui donne sur la rue qu’on appelle passage de la Duchesse et, par ce trou, ils parlaient tous deux durant la nuit ; toute la communauté l’ayant appris, la supérieure fit boucher le trou. Après qu’on leur eut enlevé ce moyen de communication, elle descendait, durant la nuit, par une fenêtre jusqu’à une cour qui borde la clôture du couvent et ils se parlaient par un tuyau dans le mur du couvent jusqu’à ce que la supérieure... fit mettre une grille à la fenêtre et boucher le tuyau... et voyant le danger qu’un tel désordre pouvait produire, accompagnée du témoin, elle alla parler à fray Agustín de Arrieta, gardien du couvent du Seigneur San Francisco ... pour qu’il y mette fin... bannissant de la ville le dénommé don Juan Agustín. »

Banni de la ville, on retrouvera celui-ci dans d’autres procès pour cause d’amours avec escalade. Quant à elle, elle termina sa vie entre les murs du couvent. Le durcissement des normes et des règles qui se manifesta à la fin du XVII^e et au long du siècle suivant réduisirent assez les relations connues comme dévotions ou aventures galantes de religieuses.

5. Vocations forcées IV. Le refus inconscient : le mal de mélancolie

Auparavant, Sainte Thérèse d’Avila s’était préoccupée d’une certaine attitude répandue parmi les religieuses du Carmel : le fameux « *mal de mélancolie* ». Dans son désir d’éradiquer ces maux qui paraissaient s’étendre, elle en avait parlé dans ses « Fundaciones » : « mes sœurs du couvent de Saint Joseph de Salamanca où je me trouve en ce moment, m’ont demandé de l’aide pour traiter celles qui ont le mal de la

mélancolie... il est si subtil qu'il en est mortel ». Qu'était-ce sinon la marque de leur malheur ou un refus résigné des normes de vie subtilement imposées ? Comment la Sainte ne présentait-elle pas son origine alors qu'elle accusait les impulsions et les tentations du diable ? En voici quelques points:

«Mes sœurs bien-aimées du monastère de Saint Joseph de Salamanque, où j'écris ceci, m'ont instamment priée de dire quelque chose sur la conduite à tenir à l'égard des mélancoliques. Nous veillons avec un soin extrême à ne recevoir aucune novice de ce caractère. Mais cette humeur est si subtile qu'elle se cache quand elle devrait se montrer; nous la découvrons ensuite mais alors il n'est plus temps (...) Quelques fois, j'en suis convaincue, le démon se sert de cette humeur pour tendre des pièges; ainsi il faut de la vigilance (...) Il faut donc, je le répète, par toutes les voies possibles, les forcer à se soumettre. L'expérience que j'en ai faite plusieurs fois m'a montré que c'était l'unique remède. Si les paroles ne suffisent pas pour les maîtriser, il faut en venir aux châtiments. Si les petits châtiments sont inutiles, en venir aux rigoureux. Si ce n'est pas assez de les tenir enfermées durant un mois, que ce soit durant quatre (...)

Je connais quelques personnes auxquelles la mélancolie a presque enlevé le jugement. Mais elles sont humbles, remplies de la crainte du Seigneur; les larmes qu'elles répandent en secret ne les empêchent pas d'obéir, comme les autres, à tout ce qu'on leur commande; et par cette fidélité, elles supportent leur mal en patience. Leur vie est un martyre (...).

Je le répète, j'ai bien peur que le démon, à l'aide de cette humeur, ne cherche à perdre plusieurs âmes. Car je vois qu'on en parle plus aujourd'hui qu'on ne faisait autrefois et qu'on appelle mélancolie ce qui n'est au fond que le désir de faire sa propre volonté. C'est pourquoi je suis d'avis que dans nos monastères... on proscrive désormais jusqu'au nom de mélancolie. Bannissons de notre langage un terme qui emporte avec lui une liberté si contraire et si nuisible à l'état religieux. Il faut donner à cette fâcheuse humeur le nom de maladie, et de maladie très-dangereuse... Ainsi que de temps en temps, car c'est nécessaire on retienne ces personnes à l'infirmerie, et qu'on leur fasse prendre des remèdes;

La supérieure, sans le leur donner à connaître, doit se conduire à leur égard comme une véritable mère, leur porter une vive compassion et employer tous les moyens pour les guérir. Cette charité maternelle ne doit néanmoins diminuer en rien la fermeté avec laquelle j'ai dit qu'il fallait les conduire (...) Mais la supérieure prévoit-elle que, faute de pouvoir se vaincre, elles résisteront à un de ses ordres, elle s'abstiendra par prudence de leur donner. Elle usera au contraire de douceur pour les porter, s'il est possible, à obéir par amour (...) La supérieure doit

également savoir que la meilleure industrie pour les guérir est de les occuper sans relâche dans les offices du monastère; par là, on enlève à leur imagination le loisir de travailler, et l'on va droit à la source du mal (...) On ne leur permettra pas de faire souvent oraison, on abrégera même pour elle la durée ordinaire de cet exercice. Une oraison prolongée leur serait très nuisible : comme la plupart d'entre elles ont l'imagination faible, elles ne s'y entretiendraient que des choses vaines et insensées. De plus il faudra veiller à ce qu'elles ne mangent du poisson que très rarement et l'on ne devra pas souffrir que les jeûnes soient aussi continus que ces des autres »³⁰

«Qu'on appelle mélancolie ce qui n'est au fond que le désir de faire sa propre volonté.» Malgré les termes de la Sainte et sa critique à l'exercice de la propre volonté (qu'elle traduit comme caprice ou obstination), la signification de la maladie n'échappait pas à la compréhension de certaines religieuses dont nous avons parlé. Rappelons : évoquant son enfermement, une des trois sœurs Cárdenas (Doña Luisa) reconnaissait avoir souffert et souffrir encore de « *maux d'humeurs mélancoliques dans la poitrine* » et elle savait bien que leur origine se trouvait dans les souffrances produites par son enfermement, comme dans le refus de son mariage par ses parents. Semblable au *mal de cœur*, dont on ne pouvait évidemment parler, le mal de la mélancolie et l'anxiété qui en découlait, somatisaient les conséquences psychologiques de l'enfermement. Les vocations forcées de quelques femmes dans les couvents, et non le diable, répandaient le mal dit de mélancolie. Utilisant des arguments connus qui, logiquement, cherchaient à attirer la sympathie des visiteurs, Doña Luisa avait réalisé cependant un bon diagnostic de ses souffrances.

Luisa Candau Chacón
(Université de Huelva/España)

³⁰ Santa Teresa de Jesús., *Le livre des fondations*. (1573) Chap. VII. J'ai utilisé la traduction française du Père Marcel Bouix. Paris, 1869. Pp. 97, 98, 100,102, 103 y 104.

Bibliographie

Arenas Frutos, Isabel, <i>Dos arzobispos de México –Lorenzana y Núñez de Haro- ante la reforma conventual femenina (1766-1775)</i> Universidad de León. León, 2004.
Atienza López, Angela, <i>Tiempos de conventos: una historia social de las fundaciones en la España Moderna</i> . Logroño, Universidad de La Rioja/Madrid, Marcial Pons, 2008
Atienza López, Angela, “Lo reglado y lo desarreglado en la vida de los conventos femeninos en la España Moderna”, Peña Díaz Manuel (Ed) <i>La vida cotidiana en el mundo hispánico</i> . Abada Editores, Madrid, 2012.
Candau Chacón, María Luisa, <i>La carrera eclesiástica en el siglo XVIII</i> . Universidad de Sevilla, Sevilla, 1993
Candau Chacón, María Luisa, “Devociones y galanteos de monjas en la Sevilla del Antiguo Régimen, en <i>El monacato femenino en España, Portugal y América (1492-1992)</i> . Universidad de León, León 1993. Tomo II. PP. 551-568.
Candau Chacón, María Luisa, <i>Los delitos y las penas en el mundo eclesiástico sevillano del XVIII</i> . Diputación provincial de Sevilla, Sevilla, 1993.
Candau Chacón, María Luisa, “Al margen del discurso. La mujer transgresora en la sociedad moderna”, en <i>Écija Barroca</i> . Écija (Sevilla), 2005. Pp. 71-101
Candau Chacón M ^a Luisa, “De la vida particular a la vida común: monjas díscolas en la Sevilla Barroca”, en <i>Homenaje a Don Antonio Domínguez Ortiz</i> . Universidad de Granada. Granada, 2008
Cortés Peña Antonio Luis y López-Guadalupe Miguel Luis, <i>Estudios sobre Iglesia y Sociedad en Andalucía en la Edad Moderna</i> . Universidad de Granada. Granada, 1999.
Cortés Peña Antonio Luis y López-Guadalupe Miguel Luis, <i>La Iglesia española en la Edad Moderna. Balance historiográfico y perspectivas</i> . Abada eds. Madrid, 2007
Dumas Maurice (Ed) <i>Amour divin, amour mondain dans les écrits du for privé de la fin du Moyen Age à 1914</i> . Cairn. Pau 2011
Dinan Susan y Meyers Debra., <i>Mujeres y religión en el Viejo y el Nuevo Mundo en la Edad moderna</i> . Narcea.Madrid 2002. 280 Pp.
Martínez Ruiz Enrique, (Dir)., <i>El peso de la Iglesia. Cuatro siglos de órdenes religiosas en España</i> . Actas. Madrid, 2005
Morant Deusa Isabel (Coord.), <i>Historia de las mujeres en España y América latina.El mundo moderno</i> . Cátedra, Madrid, 2005.
Ramos Medina Manuel (coord..) <i>El monacato femenino en el Imperio español. Monasterios, beaterios, recogimientos y colegios</i> . México D.F. 1995
Rey Castela Ofelia, “Amour divin et amour mondain: l’ expérience des femmes mariées et des veuves en religion dans la Galice Moderne », Dumas Maurice (Ed) <i>Amour divin, amour mondain dans les écrits du for privé de la fin du Moyen Age</i>

à 1914. Cairn. Pau 2011

Sánchez Lora, José Luis, *Mujeres, conventos y formas de la religiosidad barroca*. FUE. Madrid, 1988.

Tausiet María y Amelang James. S, *Accidentes del alma. Las emociones en la Edad Moderna*. Abada Eds. Madrid, 2010. 420 pp.

Teresa de Jesús., *Libro de las Fundaciones*. Introducción, edición y notas de Victor García de la Concha, Austral. Espasa-Calpe. Madrid, 1982